

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 juin 2018**  
~~~~~

**PROJET ARTISTIQUE "LES COULEURS DE L'ABBAYE"
DEMANDE DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 juin 2018 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Annie LEROY, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, Mme Nicole MORERE, M. José MARTINEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, Madame Catherine VIGNERON suppléant de Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

Monsieur Henry MARTINEZ à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Claude CROS à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

M. Philippe SALASC, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre PECHIN, Mme Florence QUINONERO

Absents :

M. Philippe MACHETEL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Quorum : 24	Présents : 35	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2017-1-1434 du 19 décembre 2017 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence supplémentaire relative à la culture ;

CONSIDERANT que le jardin de l'abbaye d'Aniane accueille de juin à septembre 2018 « Les couleurs de l'abbaye », ce projet artistique est conçu comme un dialogue entre les lieux patrimoniaux, les pratiques artistiques contemporaines et les habitants et visiteurs d'un territoire,

CONSIDERANT que Denis Tricot, sculpteur, improvisateur, installe ses sculptures éphémères envahissantes comme des éléments de spectacle : elles inventent une écriture à l'échelle des monuments,

CONSIDERANT qu'il invite également les artistes Eric Cordier, musicien et Masha Schmidt, peintre, à construire à l'abbaye des œuvres partagées,

CONSIDERANT que lors de la manifestation nationale des Rendez-vous aux jardins, le public sera invité à découvrir les œuvres implantées par les artistes dans le jardin de l'abbaye ainsi que toute une programmation sur le week-ends des 1-2 et 3 juin 2018,

CONSIDERANT que durant la saison estivale, le jardin sera ouvert aux publics les après-midi du mercredi au dimanche, un médiateur y sera présent pour accueillir les visiteurs et proposer une rencontre avec les lieux et les œuvres (jeux nature, land art, musique sur les lutheries monumentales, médiation patrimoniale sur l'histoire de l'abbaye),

CONSIDERANT que pour mener à bien ce projet artistique et de lien social, des participations financières extérieures permettraient de soutenir l'action de la communauté de communes,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel présenté en annexe,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Projet artistique - Les couleurs de l'Abbaye					
Plan de financement					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Prestations artistiques	13 500 €	68%	Conseil Départemental	10 000 €	50%
Communication	2 000 €	10%			
Voyages et déplacements des artistes	1 900 €	9%			
Réceptions artistes et public	2 600 €	13%	PART FINANCEURS	10 000 €	50%
			PART CCVH	10 000 €	50%
TOTAL TTC	20 000 €	100%	TOTAL TTC	20 000 €	100%

- d'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, dans la limite des 80% de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense inscrite au budget général 2018, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 1726 le 13/06/18 Publication le 13/06/18 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 13/06/18 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20180611-lmc1106939-BF-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes Louis VILLARET
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------